

# DE L'ECOLE A LA FAMILLE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE<sup>1</sup>

**Jean Le Gal<sup>2</sup>**

Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, les pionniers de l'Education libertaire, de l'Ecole nouvelle et de l'Ecole socialiste avaient créé des communautés dans lesquelles les enfants pouvaient exercer des droits et des libertés, donner leur avis sur l'organisation de la vie sociale, sur les activités et sur les apprentissages et participer aux décisions avec les adultes.

En 1920, Freinet, jeune instituteur dans une petite école de campagne, s'inscrit dans cette filiation, car il veut construire une école prolétarienne où les enfants du peuple pourront acquérir les savoirs qui les rendront plus libres, plus autonomes, plus conscients des luttes à mener pour changer la société et promouvoir les valeurs de paix, de solidarité, de coopération, de respect des personnes et de leurs droits.<sup>3</sup> La pédagogie populaire qu'il entreprend de construire avec les éducateurs qui se joignent à lui, se caractérisera donc par la nécessité de l'auto-organisation des élèves et la possibilité, pour eux, de participer réellement aux décisions concernant le travail et l'organisation de l'école.

Il était donc dans la logique des militants de l'Ecole moderne d'expérimenter l'autogestion<sup>4</sup>, en lien étroit avec les travailleurs menant des actions dans le champ social et politique. Tout comme Jean-Marc Raynaud et Guy Ambauves<sup>5</sup>, nous soutenions que « *l'enfant est capable d'autogérer sa vie à l'école (c'est un acquis indiscutable) et cette pratique ne peut que le préparer et l'aider à continuer dans cette voie une fois adulte... Libérer l'enfant, lui donner les moyens d'épanouir ses potentialités dans et par le respect de la liberté et de son autonomie, voilà un aspect fondamental d'une lutte globale autogestionnaire...* ».

-oOo-

---

<sup>1</sup> *Le Monde Libertaire*, n°63, janvier-février 2016, pp 48-50

<sup>2</sup> Chargé de mission aux droits de l'enfant et à la citoyenneté, de la FIMEM (Fédération internationale des Mouvements d'Ecole Moderne- Pédagogie Freinet).

<sup>3</sup> FREINET Célestin, « La dernière étape de l'école capitaliste », *Clarté*, 1 juin 1924.

<sup>4</sup> LE GAL Jean, *Le maître qui apprenait aux enfants à grandir : Un parcours en pédagogie Freinet vers l'autogestion*, Editions libertaires et éditions ICEM, 2013, (. 1<sup>e</sup> éd 2007). Grand Prix Ni dieu Ni maître, 2013,

<sup>5</sup> RAYNAUD Jean-Marc, AMBAUVES Guy, *l'Education libertaire*, Paris, Spartacus, mai 1978.

De toutes ces expériences démocratiques participatives, nous avons dégagé des principes qui s'appuient, aujourd'hui, sur les droits et libertés reconnus aux enfants par la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989. :

. Tous les enfants sont des citoyens. Ils doivent pouvoir participer, dans les structures qui les accueillent, à la création et au fonctionnement des institutions démocratiques qui leur permettront d'exercer leurs droits, leurs libertés et un pouvoir collectif aux côtés des autres membres de la communauté éducative.

. Chacun doit pouvoir y assumer des responsabilités importantes afin qu'il ne se forme pas une « élite de spécialistes ».

. Chacun a droit à une formation qui lui permette d'être un membre actif et responsable de la communauté.

La Convention internationale des droits de l'enfant lui reconnaît « *le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.* » (Article 12)

Il revient donc aux enseignants, aux animateurs, aux élus politiques, aux parents, la responsabilité de donner à tous les enfants les moyens d'exprimer leur avis et de participer au processus décisionnel sur tous les sujets, qui les concernent.

Pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, une famille « *où les enfants peuvent librement exprimer leurs opinions et être pris au sérieux dès le plus jeune âge constitue un modèle important, et prépare l'enfant à exercer le droit d'être entendu dans la société au sens large. Une telle approche de la parentalité favorise l'épanouissement personnel, renforce les relations familiales, facilite la socialisation des enfants et joue un rôle préventif contre toutes les formes de violence à la maison et dans la famille.* »<sup>6</sup>

La famille devrait donc devenir une communauté fonctionnant et se développant comme « la plus petite démocratie au cœur de la société », une démocratie où les uns et les autres échangent, grandissent, s'enrichissent mutuellement et où chacun peut faire entendre sa voix, entendre celle des autres et concourir au fonctionnement de l'ensemble.

### **La création des ateliers de démocratie familiale**

Nous sommes en octobre 2002 à l'école Freinet de Nantes. Les enfants parlent à la maison des pratiques démocratiques qu'ils vivent à l'école et parfois proposent de réunir un conseil de famille, d'élaborer des règles de vie ensemble. La loi du 4 mars 2002, relative à l'autorité parentale, a signifié aux parents qu'ils doivent associer l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de

---

<sup>6</sup> Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, *Le droit de l'enfant d'être entendu*, Observation générale n° 12 (2009) Disponible sur : [http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12_fr.pdf)

maturité.<sup>7</sup> La démocratie familiale devient une nécessité éducative, sociale et politique

*Avec une dizaine de parents, et une éducatrice, nous nous interrogeons : Comment mettre en place, au sein de la famille, comme dans l'école, une participation démocratique des enfants, qui enrichisse les relations familiales, favorise un mieux vivre ensemble, et permette aux enfants d'apprendre à exercer des droits et des libertés en respectant les limites et les obligations qui s'imposent à tous ?*

Chacun sait que décider de mettre en place une organisation démocratique de la famille va susciter de nombreuses interrogations et qu'il sera nécessaire de progresser lentement avec le soutien des autres parents et donc de mutualiser les pratiques.

De l'école à la famille, les « ateliers de démocratie familiale » viennent de naître. Très vite, ils adoptent des principes qui, aujourd'hui encore, demeurent les mêmes :

- parler aux autres de soi, de sa famille, accepter de se découvrir, révéler des faits intimes, impliquent que la liberté d'expression, le respect de l'autre, l'écoute bienveillante de sa parole, la confidentialité des échanges soient des règles fondamentales ;

- instituer dans sa communauté familiale la participation de tous ses membres au processus décisionnel, en créant des institutions démocratiques et des démarches participatives, nécessite un apprentissage ; c'est pourquoi l'atelier doit tenter de fonctionner lui-même avec les mêmes principes organisateurs.

L'expérience continue depuis douze ans. Les parents et les lieux de réunion changent (Café des enfants « à l'Abord'âge » de Nantes, Centre socio culturel, domiciles des parents ...), mais l'expérimentation se poursuit et les questions et les réflexions demeurent nombreuses. Aujourd'hui, les parents y viennent soit parce que leurs enfants sont élèves d'une école où la participation démocratique est mise en œuvre, soit à la suite d'une information au cours de manifestations locales

### **Le conseil de famille**

Le Conseil de famille occupe une place essentielle. Il est le lieu d'échange où, ensemble, les membres du groupe peuvent analyser les différents aspects de la vie commune, leurs relations, les activités quotidiennes, les projets collectifs et individuels, l'utilisation des espaces et des objets communs. Ils prennent des décisions et mettent en place les moyens humains et matériels pour les réaliser. L'organisation du conseil est donc fondamentale.

---

<sup>7</sup> Article 371-1 « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect de sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité ».

Mais s'engager avec des enfants, dans la famille comme à l'école, dans un processus de changement institutionnel et éducatif, c'est choisir une voie dynamisante mais parfois difficile à vivre. Être à l'écoute des enfants, respecter leurs droits et les règles de la vie collective, partager son pouvoir mais rester le garant vigilant des décisions, mettre en place une nouvelle organisation des activités... impliquent parfois une véritable mutation. Il y faut donc de la persévérance et de la patience

L'enquête que nous avons menée auprès des parents qui ont fréquenté nos ateliers, de 2002 à 2011, a dégagé de nombreux enseignements. Il serait trop long ici de les détailler.<sup>8</sup>

Se réunir doit avoir du sens pour tous. C'est donc souvent un projet collectif motivant, dont la réussite nécessite l'échange, la solidarité, la coopération et la participation de tous, qui peut être l'occasion de proposer une première réunion.

La créativité institutionnelle reste un principe fondamental. Il n'existe pas de modèle qu'il faudrait reproduire. Chaque communauté familiale crée les institutions qui lui permettront de vivre son expérience démocratique. .

L'enquête a mis en évidence les effets marquants du conseil :

. Il est un lieu d'apprentissage de la parole, de l'écoute des autres, du débat, de la prise de décision et de la responsabilité dans son application, donc une éducation à la démocratie, y compris pour les adultes. L'adulte peut prendre conscience qu'on peut laisser la parole aux enfants et les associer aux décisions sans leur donner tout le pouvoir.

. Il permet de penser les conflits différemment, de tenir compte de chacun, ce qui amène les enfants à réagir également de façon plus sereine aux demandes des parents. Il permet aussi aux enfants de mettre en avant les « incohérences » ou les « injustices » parentales.

. Lorsqu'il a lieu de manière régulière, il devient un repère hebdomadaire, avec la possibilité de l'utiliser ou pas comme caisse de résonance des joies et des peines, des enthousiasmes et des envies de partage mutuel des expériences.

. Il permet la création d'outils, de techniques, de rituels, de « routines » qui viennent s'ajouter à la culture originale familiale : les règles de respect mutuel, le cahier des doléances, la liste de droits et des obligations, le tableau tournant pour les tâches quotidiennes...

D'une façon générale, la participation démocratique de tous au sein de la famille renforce l'expression et l'écoute du vécu et des besoins de chacun, parents et enfants. Elle permet la création d'une meilleure ambiance familiale : estime de soi,

---

<sup>8</sup> Pour plus d'information : JESU Frédéric, LE GAL Jean, *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Chronique sociale, novembre 2015.

compréhension réciproque, baisse de l'agressivité entre les membres de la famille. Comme dans les classes coopératives, la cohérence des adultes est un facteur essentiel. Elle a revêtu plusieurs dimensions :

. Si les parents n'ont pas la même exigence quant au respect des limites et des interdits, les enfants n'ont plus de repères, ne savent plus ce qui est permis et ce qui est interdit.

. L'enfant a besoin d'adultes référents qui soient pour eux des modèles. Les parents ne peuvent exiger le respect de principes et de règles qu'eux-mêmes ne respectent pas. Dans la vie collective de la famille, un certain nombre de règles communes s'appliquent à tous.

### **En conclusion**

Notre expérience de démocratie familiale participative confirme ce que soulignait déjà en 1996 le Conseil de l'Europe : « *La participation des enfants à la vie familiale et sociale est essentielle pour leur garantir un développement harmonieux et les préparer à la vie dans une société libre... Elle est une façon d'améliorer la qualité de la vie de la famille, basée sur des valeurs démocratiques et les droits fondamentaux de l'homme, et ce au profit de tous les membres de la cellule familiale... Le fait d'écouter les enfants, de traiter les problèmes avec eux, d'accepter leur avis et aussi de leur expliquer pourquoi leurs idées ne sont pas toujours acceptées, constitue un moyen important pour lancer une participation. Celle-ci devrait commencer tôt* ». <sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Conseil de l'Europe, *La participation des enfants à la vie familiale et sociale*, Document CDSP CP (96) 10.